

Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 15 décembre 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est cité(e) dans cette lettre
[Versigny, Victor \(1819-1872\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (5)

Collation1 p. (499r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Victor Versigny, 15 décembre 1863, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/34294>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [15 décembre 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Versigny, Victor \(1819-1872\)](#)

Lieu de destination 4, rue Saint-Honoré, Paris

Description

Résumé Godin transmet à Versigny une copie de son examen des faits présentés par Esther Lemaire revue par ses soins et l'informe qu'il a demandé à Oudin-Leclère de l'informer de la procédure du tribunal de Vervins. Il lui demande s'il est utile de lui fournir une note sur les préventions à son égard à Guise : « Comme précédent à la position exceptionnelle que je possède à Guise, j'ai eu à souffrir dans l'opinion par suite des événements de 1848. Je me trouvais par hasard à Paris à la révolution de février qualifié de socialiste. Avec cela, vous pouvez comprendre le reste. »
Support Quelques mots du texte sont formés à la mine de plomb par-dessus l'encre de la copie au bas du folio.

Mots-clés

[Conflit, Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Événements cités

- [Révolution française de 1848 \(22-25 février 1848, Paris\)](#)
- [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Vervins \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Oudin-Leclère, Louis (1803-1885)

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Droit/Justice

Biographie Avocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Nom Versigny, Victor (1819-1872)

Genre Homme

Pays d'origineFrance

Activité

- Fouriériste
- Politique
- Profession libérale

BiographieAvocat, homme politique et fouriériste français né en 1819 à Gray (Haute-Saône) et décédé en 1872 à Paris. Victor Versigny soutient sa thèse de droit à Dijon en 1841 et il s'inscrit au barreau de Besançon. Après la révolution de février 1848, Versigny et son frère Agapite s'efforcent de propager la doctrine fouriériste à Gray. Victor Versigny est élu en mai 1849 représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée législative, où il siège à gauche. Opposant actif de Louis-Napoléon Bonaparte, il trouve refuge, après le coup d'État du 2 décembre 1851, à Bruxelles puis à Neuchâtel (Suisse) où il accueille Victor Considerant et François Cantagrel. Il rentre en France en 1863 et reprend ses activités d'avocat à Paris. Il réside alors au 4, rue Saint-Hyacinthe à Paris. François Cantagrel le met en relation avec Jean-Baptiste André Godin qui a alors besoin d'un avocat dans le procès en séparation qui oppose l'industriel à son épouse Esther Godin-Lemaire.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Guise le 15^e juill^e 1663 49.

Monsieur Versigny

pour inter un retour que je crois
inutile p vous adresser, ci joint la copie restée
de l'apprécie dommagine que vous m'avez
adressé, je ne pense pas que mon avis
et M. D'Artagnac's celle de M. de Sancy qdut rien apporté
ni bien changé, mais si vous pensez qu'une
copie lui soit nécessaire p la lui adresserai
aussitôt votre réponse. Je lui indique comme
vous me le demandez à nous tenir au courant
de l'état de la procédure

comme precedent à la position nuptiale
que je poseais à Guise, j'ai vu à souffrir
sans l'opinion par suite des événements
de 1648. Je me trouvais par hasard
à Paris à la révolution de février
quasiment dévoué à être assez promptement
comprendre le rest. Il n'eût il pas été nécessaire
que je vous donne une note à ce sujet car
si j'ai pu effacer un certain nombre des
preuves que cela a fait faire
comme moi il en reste certainement encore
assez malades pour démontrer
et aggraver tous les détails

Si Guise ne plus régler ce mariage ^{comme il y a été fait}
si vous trouvez assez étendu et détaillé à que j'ai apporté
à votre travail